DEUX FLEUVES LOIRE HABITAT
Direction de la Maîtrise d'ouvrage
Service gestion patrimoniale

MARCHE PUBLIC
DE TRAVAUX

SAINT-JUST SAINT-RAMBERT – « Le Petit Bois » - Travaux de réhabilitation de 40 logements collectifs locatifs en site occupé

Lots N°1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11
Opération avec visite obligatoire

Règlement de consultation (RC)

Consultation n° 202509291034

Procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 et 4 du Code de la commande publique

Date et heure limites de remise des offres : 12/01/2027 à 23:30

SOMMAIRE

Article 1 - Acheteur 3
Article 2 - Objet de la consultation 3
Objet du contrat 3
Procédure de passation 4
Forme du contrat 4
Article 3 - Dispositions générales 4
Décomposition du contrat 5
Durée du contrat - Délai d'exécution 6
Modalités de financement et de paiement 6
Forme juridique de l'attributaire 6
Délai de validité des propositions 6
Variantes 6
Prestations similaires 6
Autres dispositions 7
Article 4 - Dossier de consultation 7
Contenu du dossier de consultation 7
Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique 8
Modification de détail au dossier de consultation 8
Visite des lieux et consultation de documents sur site 8
Article 5 - Présentation des propositions 8
Documents à produire 8
Compléments à apporter au cahier des charges 10
Langue de rédaction des propositions 10
Unité monétaire 11
Conditions d'envoi ou de remise des plis 11
Négociation 11
Article 6 - Jugement des propositions 12
Article 7 - Renseignements complémentaires 14

1. ACHETEUR

- **Acheteur** :

DEUX FLEUVES LOIRE HABITAT
30, rue Palluat de Besset
CS40540
42007 SAINT-ETIENNE CEDEX 1

Téléphone : 04.77.42.34.42
Site internet : https://www.loirehabitat.fr

- **Maître d'oeuvre :**

BET VIDALAT-3 Square Averroes-69009 LYON-tél : 04 78 44 96 62-mail : philippe.bet@vidalat.fr

2. OBJET DE LA CONSULTATION

- **Objet du contrat et caractéristiques principales**

Objet du contrat	SAINT-JUST SAINT-RAMBERT – « Le Petit Bois » – Travaux de réhabilitation de 40 logements collectifs locatifs en site occupé- Lots N°1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11 Les prestations relèvent de la catégorie 2 au sens du Code du travail (Loi n° 93-1418 du 31 décembre 1993)
Acheteur	DEUX FLEUVES LOIRE HABITAT
Type de contrat	Marché ordinaire de travaux
Structure	11 lots, dont 3 macro lots et dont 1 fait l'objet d'une consultation spécifique
Lieu d'exécution	13, 15, 17, 19, 21 Boulevard des Crêtes – 42170 SAINT-JUST SAINT-RAMBERT
Durée (hors période de préparation)	18 Mois
Développement durable	Charte Chantier Qualité
Pénalités de retard	Cf CCAP
Variation des prix	Révisables
Nature des prix	Prix forfaitaires

Références à la nomenclature européenne (CPV) :

Objet principal :
45454100-5 : Travaux de réfection

Lot	Code CPV	Libellé CPV

Macro - Lot 01: Sous lot n°1A Sous lot n°1B	45262522-6 45200000-9	Travaux de maçonnerie Travaux de construction complète ou partielle et travaux de génie civil
Lot 02	45320000-6	Travaux d'isolation
Lot 03	45421000-4	Travaux de menuiserie
Lot 04	44316500-3	Serrurerie
Lot 05	45421000-4	Travaux de menuiserie
Lot 06	44810000-1 45410000-4	Peintures Travaux de plâtrerie
Macro - Lot 07 : Sous lot n°7A Sous lot n°7B	45431000-7 45432111-5	Carrelages Travaux de pose de revêtements de sols souples
Lot 08	45311200-2	Travaux d'installations électriques
Macro - Lot 9 : Sous lot n°9A Sous lot n°9B	45331000-6 45330000-9	Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation Travaux de plomberie
Lot 11	90911200-8	Services de nettoyage de bâtiments

A titre indicatif, les prestations seront exécutées à partir du 18/03/2027.

- **Procédure de passation**

La consultation est passée par Procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 et 4 du Code de la commande publique.

- **Forme du contrat**

La consultation donnera lieu à un marché ordinaire.

3. DISPOSITIONS GENERALES

- **Décomposition du contrat**

3-1-1-Lots

Le marché est décomposé au total en 11 lots dont 3 macro lots et dont 1 fait l'objet d'une consultation spécifique et distincte.
Les lots de la présente consultation sont définis comme suit :

Macro-Lot n° 1 : – Maçonnerie - VRD
Sous lot n°1A : Maçonnerie
Sous lot n°1B : VRD
Lot n° 2 : Isolation de façades
Lot n° 3 : Menuiserie extérieures PVC
Lot n° 4 : Serrurerie
Lot n° 5 : Menuiseries intérieures
Lot n° 6 : Plâtrerie - Peinture
Macro-Lot n° 7 : Carrelage – Faïence – Sol souple
Sous lot n°7A : Carrelage – Faïence
Sous lot n°7B : Sol souple
Lot n° 8 : Electricité – Courant faible
Macro-Lot n° 9 : Chauffage – VMC – Plomberie
Sous lot n°9A : Chauffage
Sous lot n°9B : VMC - Plomberie
Lot n°11 : Nettoyage

Deux Fleuves Loire Habitat a constitué 3 macros-lots N° 1, 7 et 9, afin d'optimiser les délais et les coûts des travaux conformément aux articles L.2113-1, L 2113-10 et R.2113-1 et 2 du code de la commande publique.
En outre, les entreprises pourront plus facilement candidater à l'attribution de ces lots qui sont de taille raisonnable en ajoutant les différents corps d'état contenus dans chaque macro-lot ; les corps d'état pris individuellement étant de faible montant. La dévolution en lots séparés est donc de nature à restreindre la concurrence. De plus, allotir risque de rendre techniquement difficile l'exécution des prestations. Les travaux ont lieu sur un site occupé. Ces contraintes liées au projet, nécessitent une parfaite coordination des interventions afin de fournir une information précise sur les dates, horaires, durées d'intervention, zones impactées...

Les candidatures peuvent concerner un ou plusieurs lots.
Les candidats doivent présenter nécessairement une offre distincte pour chaque lot auquel ils répondent.

3-1-2-Tranches

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

3-1-3-Phases

Il n'est pas prévu de décomposition en phases.

- **Durée du contrat - Délai d'exécution**

Le délai d'exécution des prestations est fixé par l'acheteur dans les conditions ci-après.

Le délai d'exécution des prestations court à compter de l'ordre de service de démarrage et est fixé comme suit (hors période de préparation) :

- Travaux **18 mois**

- **Modalités de financement et de paiement**

Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire. Le délai de paiement est de 30 jours. Les modalités essentielles de financement et de paiement sont assurées par Deux Fleuves Loire Habitat grâce à des ressources propres et/ou des ressources extérieures publiques ou privées.

Pour les travaux d'une durée supérieure ou égale à 18 mois (hors période de préparation, de congés, d'intempéries), les prix du marché sont révisables par application d'une formule représentative de l'évolution du coût de la prestation.

Les prix du marché sont traités à prix forfaitaires, sur la base de la Décomposition du prix global et forfaitaire annexé à l'acte d'engagement.
Chaque paiement fera l'objet d'une retenue de garantie au taux de 5,00 % dans les conditions prévues aux articles R. 2191-32 et suivants, R. 2191-36 et R. 2191-42 du Code de la commande publique. Cette sûreté s'applique sur l'intégralité des prestations objet du marché. La retenue de garantie peut être remplacée, au gré du titulaire, par une garantie à première demande dans les conditions prévues à l'article R. 2191-36 et suivants du Code de la commande publique. Le remplacement de la retenue de garantie par une caution personnelle et solidaire n'est pas autorisé.

- **Forme juridique de l'attributaire**

A l'issue de l'attribution du marché, l'acheteur n'impose pas la forme juridique du groupement, conformément à l'article R. 2142-19 et suivants du Code de la commande publique.

En cas de groupement d'opérateurs économiques, Deux Fleuves Loire Habitat interdit aux candidats de présenter pour le marché ou certains de ses lots, plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

- **Délai de validité des propositions**

Le délai de validité des propositions est de 180 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

- **Variantes**

3-6-1-Variantes autorisées

Les variantes seront proposées avec l'offre de base, elles doivent l'accompagner. Les variantes sont présentées dans l'annexe prévue à l'acte d'engagement.
Les offres de base et les variantes sont jugées sur la base des mêmes critères et selon les mêmes modalités.

Les variantes sont **autorisées.** Les exigences minimales que les variantes doivent respecter et les modalités de leur présentation sont les suivantes :
-les modifications porteront sur le délai d'exécution, un autre choix de matériel ou des améliorations de prestations.

Les variantes proposées pour un lot ne doivent pas impacter les autres lots.

3-6-2-Variantes exigées

Sans objet.

3-6-3-Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)

Les prestations supplémentaires éventuelles à l'initiative du candidat sont interdites.

- **Prestations similaires**

En application des dispositions de l'article R 2122-7 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de commander des prestations similaires dans le cadre d'un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence ultérieur conclu avec le titulaire.

Dans ce cas la procédure de passation utilisée pour la présente consultation a été choisie en prenant en compte, outre le coût des prestations de travaux à réaliser, celui des éventuelles prestations similaires.

- **Autres dispositions**

Sans objet.

4. DOSSIER DE CONSULTATION

- **Contenu du dossier de consultation à télécharger sur:**

  https://www.marches-publics.info/Annonces/lister

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :
- le Règlement de la Consultation (RC),
- CERFA DC1 (lettre de Candidature) à jour au 01/04/2019**,** CERFA DC2 (déclaration du candidat) à jour au 21/11/2023**,**
- l'Acte d'Engagement (AE) et ses annexes :
  l'annexe n° 1 à l'acte d'engagement le cadre du mémoire technique pour tous les lots
  l'annexe n° 2 à l'acte d'engagement : la charte chantier de qualité,
  les autres annexes,
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et ses annexes :
  l'annexe n° 1 au CCAP : le calendrier prévisionnel,
- le Cahier des Clauses Techniques Particulière (CCTP) prescriptions communes, et CCTP par lot, et ses annexes :
  les Listes des produits et/ou les fiches techniques, par lot,
  le Quitus de visite,
- la Décomposition du Prix global et forfaitaire (DPGF), par lot,
- les plans,
- le PGC,
- le rapport initial de contrôle technique,

-Diagnostics :
- Rapports amiante,
- Schéma chaufferie,
- Diagnostic PEMD.

- **Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique**

Conformément aux articles R. 2132-1 et suivants du Code de la commande publique, l'acheteur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante :
https://www.marches-publics.info/Annonces/lister

Les soumissionnaires devront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

- **Modification de détail au dossier de consultation**

L'acheteur se réserve la possibilité d'envoyer au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

- **Visite des lieux et consultation de documents sur site**

La remise des offres est subordonnée à la visite des lieux d'exécution du marché
Une visite obligatoire a lieu 15 jours après la publication de l'avis d'appel public à la concurrence, soit **le 15 décembre 2026 de 10h00 à 12h00 sur site**. Le bureau d'étude VIDALAT et Mme CHARBONIER, chargée de projet Deux Fleuves Loire Habitat, seront sur place, 13,15,17,19 et 21 boulevard des crêtes 42270 SAINT JUST SAINT RAMBERT.

En dehors de cette possibilité, aucune visite ne sera plus organisée.
Le certificat de visite sera signé par le représentant du pouvoir adjudicateur et devra être remis impérativement dans l'offre sous peine de rejet.

5. PRESENTATION DES PROPOSITIONS

- **Documents à produire**

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

Justificatifs candidature
- Lettre de candidature (DC1 à jour au 01/04/2019 exigée) : pour les groupements, chaque membre du groupement ou le mandataire dûment habilité devra justifier des habilitations nécessaires pour représenter les membres du groupement au stade de la conclusion du marché ;

Puis, pour chacune des entreprises, groupées ou non :
- Les candidats peuvent utiliser le formulaire Déclaration du candidat (modèle CERFA DC2) à jour au 21/11/2023 ou le Document Unique de Modèle Européen (DUME) https://dume.chorus-pro.gouv.fr/#/operateur-economique http://www.marches-publics.info/service-dume.htm

- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles,

- Une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le maître d'ouvrage, le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;

- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;

- Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public ;

- Des certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants**.**
Pour les lots n°2 Isolation de façades, 3 Menuiseries extérieures, 6 Plâtrerie/Peinture, 9 Chauffage/VMC/Plomberie : **Certificat RGE**
Dans ce cas, l'acheteur accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres ;

- Preuve d'une assurance pour les risques professionnels correspondant aux lots de l'offre présentée :
Pour tous les lots :
*une attestation des compagnies d'assurance auprès desquelles l'entreprise a souscrit une police individuelle de responsabilité civile professionnelle en cours de validité.
L'assurance doit comprendre le risque amiante pour les lots n°1, 3 et 7.

Pour tous les lots :
* une attestation des compagnies d'assurance auprès desquelles l'entreprise a souscrit une police individuelle de responsabilité civile décennale en cours de validité. L'arrêté du 5 janvier 2016 fixe le modèle d'attestation, applicable au 1er juillet 2016.

- **Seulement pour les lots n°1, 2, 7** : **attestation sous-section 4** de compétence à la prévention du risque lié à l'amiante (arrêté du 23/02/2012), pour le personnel opérateur de chantier, le personnel d'encadrement technique, le personnel d'encadrement de chantier.

Nota-complément de candidature : avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'acheteur constate que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, il peut décider de demander à tous les candidats concernés de compléter leur dossier de candidature dans un délai approprié et identique à tous.

Contenu de l'offre

- l'Acte d'Engagement (AE) par lot, conforme au document joint et ses annexes :
l'annexe n° 1 à l'acte d'engagement : le cadre de mémoire technique par lot
l'annexe n° 2 à l'acte d'engagement : la charte chantier de qualité par lot,
les autres annexes s'il y a lieu (acte de sous-traitance…),

-l'annexe n° 1 au CCAP : le calendrier prévisionnel par lot,
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), par lot, accepté sans modification et ses annexes :
la Liste des produits et/ou les fiches techniques, par lot complétées,
le Quitus de visite,
– la Décomposition du Prix Global et forfaitaire (DPGF), par lot.

Sous-traitance

L'offre qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt.
Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en sus de l'annexe :
- la nature et le montant des prestations sous-traitées ;
- le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant ;
- les conditions de paiement et modalités de règlement du sous-traitant ;
- les références du compte à créditer ;
- les mêmes justificatifs de candidature que ceux exigés des candidats ci-dessus, à l'exception de la lettre de candidature,

Le recours à la sous-traitance est interdit pour la réalisation des parties substantielles des prestations et le titulaire doit conserver une partie de l'exécution du marché.

Le dossier au stade de l'attribution comprendra les pièces suivantes :

Conformément aux articles R. 2143-3 à R. 2144-7 du Code de la commande publique, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti par l'acheteur les certificats et attestations prévus au R. 2144-7 du même Code.
Ces certificats et attestations fiscales et sociales ne doivent pas être remis au stade de la candidature. Ils doivent être remis au stade de l'attribution du marché par le(s) attributaire(s).

Le dépôt des certificats et des attestations, à jour, peut se faire sur la plateforme de dématérialisation des marchés de Deux Fleuves Loire Habitat : AWS espace fournisseurs (fournisseurs.htm). Il s'agit de la mise à disposition d'un coffre-fort sécurisé et gratuit qui peut être utilisé par les candidats. Cela permet d'alléger les charges administratives pesant sur les candidats et Deux Fleuves Loire Habitat. En effet, les certificats valables déjà mis en ligne peuvent être réutilisés pour d'autres affaires.

A l'issue de l'attribution du marché, les pièces, à jour à la date d'attribution du marché, doivent être fournies par l'entreprise dans le délai de 5 jours minimum à compter de la décision d'attribution.
A défaut, Deux Fleuves Loire Habitat pourra attribuer le marché à l'entreprise classé en position suivante dans la limite du caractère fructueux de son lot.

Pour les candidats constitués en groupement, il est précisé que les documents demandés ci-dessus devront être produits par chacun des membres du groupement.

- **Compléments à apporter au cahier des charge**

Sans objet.

- **Langue de rédaction des propositions**

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

- **Unité monétaire**

L'acheteur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

- **Conditions d'envoi ou de remise des plis**

Remise des plis par voie électronique seulement :

Conformément aux dispositions des articles R. 2132-7 à R. 2132-11 du Code de la commande publique, L'acheteur autorise les candidats transmettent leur candidature et leur offre par voie électronique à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.info/Annonces/lister

Les plis envoyés par e-mail ou sur un autre support physique électronique ne sont pas autorisés.

Deux Fleuves Loire Habitat assure la confidentialité et la sécurité des transactions par le biais de la plate-forme de
dématérialisation, accessible de façon non discriminatoire. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des entreprises.
Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats s'assureront, avant l'envoi du pli, que les fichiers transmis ne comportent pas de programmes informatiques malveillants (virus). La réception de tout fichier contenant un virus entraînera l'irrecevabilité de l'offre et les candidats en seront avertis grâce aux renseignements saisis lors de leur identification.

Les candidats peuvent transmettre, impérativement dans les délais impartis pour la remise des offres, une copie de sauvegarde sur support papier, sur support physique électronique (USB…) et par voie électronique (dématérialisée).

Pour utiliser l'outil de remise de la copie de sauvegarde par voie électronique, le candidat dépose sa copie de sauvegarde à l'acheteur sur lequel ce dernier vient la récupérer. L'outil doit être distinct du profil d'acheteur et doit pouvoir fonctionner en cas de dysfonctionnement de ce dernier. Le candidat peut notamment déposer sa copie de sauvegarde via la lettre recommandée électronique ou tout autre service qui permettent l'envoi et la réception de fichier.

Cet outil doit respecter les exigences de l'annexe 8 du Code de la commande publique à savoir :
- l'heure et la date exactes de la réception de la copie de sauvegarde par l'acheteur déterminées avec précision (horodatage qualifié au sens du règlement eIDAS) ;
- les identités de l'acheteur et de l'opérateur économique déterminées ;
- l'intégrité de la donnée entre son dépôt et son extraction de la plateforme garantie ;
- un accusé réception envoyée à l'acheteur et à l'opérateur économique.
(*Décret n°2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique et Arrêté du 14 avril 2023 modifiant l'annexe 6 du* Code *de la commande publique).*

La copie de sauvegarde pourra être ouverte par Deux Fleuves Loire Habitat lorsque :
- un programme informatique malveillant (ou virus) est détecté dans l'envoi électronique,
-un pli est reçu de manière incomplète, hors délai, si l'acheteur dispose d'éléments tangibles montrant que le pli a commencé à être transmis avant la clôture de la remise des plis et si la copie de sauvegarde est, elle, parvenue dans les délais,
-un pli n'a pas pu être ouvert par l'acheteur.

Les candidats devront :
- Fournir une adresse courriel valide,
- S'inscrire gratuitement dès maintenant (si ce n'est pas déjà fait) sur la plate-forme AWS (profil acheteur de Deux Fleuves Loire Habitat),
- Poser sur la plateforme toutes les questions liées aux dossiers de consultation mis en ligne,
- S'ils le souhaitent, déposer leurs attestations à jour sur l'espace fournisseur d'AWS.

Un manuel d'utilisation de la plateforme AWS est disponible sur le site de ladite plateforme, afin de faciliter son utilisation.
Également, une assistance téléphonique de la Hot line AWS est disponible pour les candidats au numéro suivant : 04.80.04.12.60.

Depuis le 1er octobre 2018, les échanges d'informations sont effectués par un moyen de communication électronique.

Signature facultative des offres électroniques : les candidats sont informés que suivant l'objectif de dématérialisation et de simplification des procédures relatives à la commande publique, la signature électronique EST FACULTATIVE et n'est pas exigée dans le cadre de la présente consultation par la personne publique.
Toutefois, s'il le souhaite : pour signer électroniquement son pli, le candidat doit disposer d'un certificat de signature électronique et de l'application logicielle correspondante.
Il ne s'agit donc pas d'une signature manuscrite scannée et apposée sur un document, qui n'est pas considérée comme une signature originale.
Malgré le caractère facultatif de la signature électronique, le candidat est fortement invité dès à présent à se munir d'une signature électronique pour faciliter le passage au « zéro papier ». Le candidat devra disposer d'un certificat de signature électronique de niveau 3 acheté auprès d'un prestataire qualifié et valable et conforme au règlement n0910/2014 dit « eIDAS ». La liste des prestataires se retrouve sur : https ://www.ssi.gouv.fr/administration/visade-securite/visas-de-securite-le-catalogue/

Les règles de nommage préconisées sont les suivantes (**sans accents, sans tirets, sans point, sans caractères spéciaux, sans espaces) :**

A titre d'exemple, pour le dossier de candidature	A titre d'exemple, pour le dossier d'offre
2DC1	1LOT1AE
2DC2	1LOT1MT
2Certificatsdequalification	1LOT1CCTP
2Moyenshumainsetmatériels	1LOT1DPGF
2References	1LOT1Listeproduitsetfichestechniques
2AmianteSS3	1LOT1Planning
2AmianteSS4	1LOT1Chartechantierdequalite
2Assurances	1LOT1Quitusdevisite

Les candidats éviteront de transmettre des plaquettes commerciales ou des documents non demandés ou d'incorporer des images en haute définition pour éviter les surcharges informatiques difficiles à exploiter.

Les fichiers seront présentés en format traitement de texte (.doc, .rtf), Tableur (.xls), Diaporama (.ppt), Format Acrobat (.pdf), Images (.jpg, .gif, .png), dossiers compressés (.zip), fichiers de plans (dwg…). Les fichiers déposés ne doivent pas contenir de macros ou de virus. Les noms de fichiers doivent rester

aussi courts que possibles, au maximum 100 caractères, et respecter les règles de nommage ci-dessus.

La taille des fichiers :
Quelle que soit la taille maximale (tous lots confondus), il est possible de déposer un pli plus important.

Prenez vos dispositions en fonction de la taille de vos plis, de la vitesse de votre connexion et de l'efficacité du réseau internet entre votre réseau et celui du serveur. Optimisez vos fichiers, en évitant de scanner des documents papier. Le respect de l'heure limite de dépôt figurant sur la page de garde du présent document est impératif. Une durée de transmission allant au-delà de l'heure prévue entrainera la non-réception de l'offre.

- **Négociation pour les lots N°1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11 :**

Dans un premier temps, Deux Fleuves Loire Habitat peut procéder à une régularisation non substantielle des offres irrégulières pour l'ensemble des candidats concernés, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses. A l'issue, les offres sont classées conformément aux critères de jugement des offres qui ont été définis. Ces offres peuvent devenir régulières à cette occasion, à défaut, elles seront rejetées.

Dans un second temps, Deux Fleuves Loire Habitat se réserve le droit de négocier tout ou partie de l'offre.
Deux Fleuves Loire Habitat recourt à la négociation avec les trois candidats les mieux classés, en se réservant toutefois la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation ; tout en respectant le principe d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures. Dans ce cas, si Deux Fleuves Loire Habitat considère qu'il peut, au vu des offres remises, attribuer le marché, il n'est pas tenu de négocier.

Si une phase de négociation est engagée suite au classement des offres initiales, celle-ci portera notamment sur le prix, la valeur technique, le délai d'exécution.
Si une réunion est prévue, la présence du candidat est obligatoire. A défaut, seule l'offre de base sera prise en considération pour le jugement des offres.

6. JUGEMENT DES PROPOSITIONS

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues aux articles R. 2144-1 et suivants, R. 2152-1 et 2, et à l'article R. 2152-6 et suivants du Code de la commande publique au moyen des critères suivants :

- **Jugement et Critères de sélection des candidatures pour les lots N°1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11 :**

L'analyse des candidatures :
Seront vérifiées : la présence des documents exigés et les informations figurant sur les pièces transmises. Au vu des éléments transmis, des candidatures pourront être jugées comme étant irrecevables.

Toutefois, cette exclusion se fera après la mise en place de la procédure contradictoire, c'est-à-dire après avoir demandé au candidat des compléments d'information, notamment sur l'évolution des moyens humains et matériels, de nouvelles références ou méthodologies. Si cette procédure ne conclut pas à des changements au sein du candidat, il sera exclu.

Cette procédure contradictoire se met en place par l'envoi d'une lettre de la part de Deux Fleuves Loire Habitat au candidat lui demandant les compléments d'information pour justifier les garanties nécessaires et suffisantes pour l'exécution du marché.
De plus, Deux Fleuves Loire Habitat se réserve d'exclure des candidats, conformément aux articles L. 2141-7 et suivants du Code de la commande publique.

Les critères :
- capacités techniques et professionnelles eu égard à l'objet du marché,
- capacités économiques et financières eu égard à l'objet du marché.

- **Jugement et Critères de jugement des offres pour les lots N°1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11 :**

L'analyse des offres :
L'analyse des offres porte notamment sur la présentation des offres, les variantes, des offres anormalement basses et l'examen des offres.

Les articles R. 2152-6 et 7 du Code de la commande publique précisent que pour attribuer le marché au candidat qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, l'acheteur se fonde sur des critères non discriminatoires et liés à l'objet du marché et il précise leur pondération. "Les offres régulières, acceptables, et appropriées sont classées par ordre décroissant du total des notes obtenues. Il sera également tenu compte de la présence d'offres variantes. L'offre la mieux classée est retenue."

Ces critères sont précisés et définis dans un document intitulé "mémoire technique" (annexe n°1 à l'acte d'engagement) qui sera joint à l'offre de prix. Les fiches produits proposées (notice des matériaux et matériels) seront jointes dans une annexe du CCTP DPGF ou à l'intérieur du CCTP DPGF.
L'entreprise mandataire d'un groupement remplira le mémoire technique au nom dudit groupement.
Dès lors que le mémoire technique et les fiches produits auront été demandés à l'entreprise, cette dernière devra les transmettre remplies à Deux Fleuves Loire Habitat.

Si l'entreprise ne remplit ces documents que partiellement, il sera tenu compte de manière défavorable dans son évaluation des éléments non précisés.

La commission classera les offres en fonction des résultats obtenus et retiendra l'offre présentant le meilleur score.
Pour obtenir ce résultat, la formule est la suivante : $\mathbf{N_F}$ = C1x%+C2x%+C3x%

Critères de choix	Pondération
1. Prix	55%
2. Valeur technique et organisation de l'entreprise pour l'exécution du présent marché	30%

3. Valeur environnementale de l'offre	15%

En cas d'égalité de note N_F obtenue, entre plusieurs candidats, le critère du Prix est celui qui est déterminant dans les critères de jugement des offres, comptant pour 55% de la note ; dans ce cas, la commission classera en première position le soumissionnaire présentant l'offre la moins chère.

Sous-critères de choix

Le nombre de points attribués pour les sous-critères concernant :
- la Valeur technique et organisation de l'entreprise pour l'exécution du présent marché
est de :
" Moyens humains (15)
" Méthodologie et organisation mise en œuvre (35)
" Performance technique (35)
" Gestion des réclamations (15)

-la Valeur environnementale de l'offre est de :
"Démarche qualité (30)
" Mesures en faveur des économies de ressources et adaptation au changement climatique (40)
" Gestion et valorisation des déchets (30)

Les pondérations des critères sont les mêmes pour tous les lots.

Prix
Les offres seront appréciées en fonction du prix. L'offre la moins chère obtiendra la pondération maximale. Les entreprises suivantes seront classées selon le pourcentage d'écart par rapport au prix de l'entreprise la moins chère.

Les offres seront appréciées lot par lot.

Le prix global et forfaitaire est détaillé au moyen d'une décomposition qui en indique les éléments constitutifs. La décomposition du prix global forfaitaire permet d'apprécier les offres et n'a pas de valeur contractuelle.

En cas de discordance constatée dans une offre entre le montant porté à l'acte d'engagement et celui porté sur la décomposition du prix global forfaitaire, seul le montant porté à l'acte d'engagement prévaudra et fera foi. Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seront constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation.

Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en concordance avec le prix global et forfaitaire. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Conformément aux articles L. 2152-5 et 6 et R. 2152-3 et suivants du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande écrite de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée. Il en va de même pour les offres des sous-traitants.

Valeur technique et organisation de l'entreprise pour l'exécution du présent marché
Les offres seront appréciées en fonction des éléments remplis par l'entreprise sur les documents précités, correspondant à la qualité d'organisation mise en œuvre par l'entreprise pour la réalisation de l'opération.

Cette appréciation sera faite en appliquant un pourcentage maximum par critère établi comme suit, en fonction du poids accordé à chacun. Le pourcentage global (nombre entier) sera appliqué en fonction des éléments de réponse apportés par les entreprises. Il sera d'autant plus grand que la qualité sera jugée la meilleure.

Valeur environnementale
Les offres seront appréciées en fonction des éléments remplis par l'entreprise sur les documents précités, correspondant d'une part à la valeur environnementale pour la réalisation de l'opération.

Cette appréciation sera faite en appliquant un pourcentage maximum par critère établi comme suit, en fonction du poids accordé à chacun. Le pourcentage global (nombre entier) sera appliqué en fonction des éléments de réponse apportés par les entreprises. Il sera d'autant plus grand que la qualité sera jugée la meilleure.

Lorsqu'il n'est pas demandé de liste produite ou de fiches techniques pour un lot et qu'aucune entreprise ne présente de variante pour ce lot, toutes les entreprises obtiendront la pondération maximale.

7. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les demandes de renseignements d'ordre administratif et technique doivent être reçues par DEUX FLEUVES LOIRE HABITAT au plus 8 jours avant la date limite de remise des offres et les réponses seront envoyées au plus tard six jours avant la date limite fixée pour la remise des offres. Les échanges se font seulement sur la plate-forme de dématérialisation.

- **Renseignements administratifs et techniques**

Adresse internet:

https://www.marches-publics.info/Annonces/lister
Pour correspondre avec Deux Fleuves Loire Habitat, par exemple pour poser des questions, il convient de cliquer sur l'icône de l'enveloppe qui s'affiche à l'écran, à droite de l'affaire.

- **Renseignements via la plateforme de dématérialisation**

Toutes les questions posées sur les documents de la consultation, pendant la durée prévue par le présent règlement, devront être posées sur plateforme de dématérialisation. Les candidats recevront la réponse sous la même forme. Une notification est émise par la plate-forme pour prévenir de la réponse apportée.

- **Médiation en cas de litiges ou de désaccord**

Avant toute saisine des juridictions compétentes, les parties feront leurs meilleurs efforts pour trouver une solution amiable. Conformément à l'article L. 2197-1 et suivants du Code de la commande publique, le recours à la médiation pour le règlement des litiges liés au présent marché, et notamment la saisine du médiateur des entreprises, ou du comité consultatif de règlement amiable interrompt le cours des différentes prescriptions et les délais de recours contentieux jusqu'au constat de clôture de la médiation établi par tout moyen ou la notification de la décision prise par l'acheteur sur l'avis du comité.

- **Voies et délais de recours**

Avant signature du contrat: référé précontractuel devant le juge des référés du TA de Lyon (art L551-1 et R551-1 et suivants du CJA-Après signature du contrat: référé contractuel devant le TA de Lyon (art L551-13 et suivants et R551-7 du CJA ou recours en pleine juridiction devant le TA de Lyon dans les 2 mois suivant accomplissement des formalités de publicité relatives à l'attribution des contrats (arrêt TROPIC du CE du 16/07/2007 n°29-1545 et CE du 04/04/2014 n°358994-Département de Tarn et Garonne)
Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal Administratif de Lyon-184, rue Duguesclin 69003 LYON FRANCE-Tél : 04.78.14.10.10.

Documents et liens utiles :
Code de la commande publique (legifrance)
CCAG 2021 (Legifrance)